

Précautions en chauffage

Il y a quelque chose à propos des mois d'hiver et le fait de s'asseoir confortablement avec un bon livre près de la cheminée. Mais savez-vous que les installations de chauffage constituent la première cause de décès lors des incendies domestiques ? Avec quelques conseils et précautions simples de sécurité, vous pouvez prévenir la plupart des incendies causés par le chauffage.

RESTEZ AU CHAUD ET RESTEZ EN SÉCURITÉ CET HIVER !

- » Tenez tout ce qui peut brûler à au moins un mètre (3 pieds) des installations de chauffage telles que la chaudière, la cheminée, la poêle à bois ou les chaufferettes portatives.
- » Ayez une « zone sans enfant » autour des feux ouverts et des chaufferettes.
- » N'utilisez jamais votre four pour chauffer votre maison.
- » Confiez l'installation des appareils de chauffage fixes, des chauffe-eaux ou des appareils de chauffage centraux à des professionnels qualifiés conformément aux réglementations locales et aux instructions du fabricant.
- » Chaque année, faites nettoyer et inspecter les appareils de chauffage et les cheminées par un professionnel qualifié.
- » N'oubliez pas d'éteindre les chaufferettes portatives en quittant la maison ou en allant au lit.
- » Utilisez toujours le bon type de combustible spécifié par le fabricant pour les appareils de chauffage à combustible.
- » Assurez-vous que la cheminée a un écran robuste pour empêcher les étincelles de s'éparpiller dans la maison. Il faut attendre que les cendres refroidissent avant de les mettre dans un conteneur métallique. Gardez le conteneur à une distance sûre de votre maison.
- » Testez les détecteurs de fumée chaque mois.

Conseils d'expert en chauffage

Installez les poêles à bois en suivant les instructions du fabricant ou confiez l'installation à un professionnel. Tous les appareils de chauffage à combustible devraient avoir un conduit d'évacuation donnant sur l'extérieur pour éviter l'empoisonnement au monoxyde de carbone (CO).

Installez et entretenez les détecteurs de CO pour éviter le risque d'empoisonnement au CO. Si vous **sentez** du gaz dans votre chaudière à gaz, n'allumez pas l'appareil. Quittez la maison immédiatement et appelez votre service d'incendie local ou votre société de gazhome immediately and call your local fire department or gas company.



DONNÉES

La moitié des incendies domestiques sont signalés au cours des mois de décembre, janvier et février.



Votre source d'informations de SÉCURITÉ

Division de l'éducation publique du NFPA • 1 Batterymarch Park, Quincy, MA 02169

www.nfpa.org/education